ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 10 février 2011 complétant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace

NOR : *ETSR1130149A*

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et la ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace ;

Vu l'arrêté du 5 août 2010 complétant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace ;

Vu l'arrêté du 5 octobre 2010 complétant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace,

Arrêtent :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé d'Alsace :

1. Au titre du *a* (2°) de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : M. Carlos ANTONINHO, titulaire, désigné par la Confédération générale du travail – Force ouvrière.

2. Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, en remplacement des membres désignés à ce titre dans l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé par le préfet de région :

a) Au titre du *a* (4°) de l'article D. 1432-15-I :
M. Philippe MALFRAIT, suppléant ;

b) Au titre du *b* (4°) de l'article D. 1432-15-I :
Mme Françoise KBAYAA, suppléante ;

c) Au titre du *c* (4°) de l'article D. 1432-15-I :
M. André VIERLING, titulaire, en remplacement de M. Francis KUNTZMANN ;
M. Jean-Marc HAAS, suppléant.

Le reste sans changement.

Article 2

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 10 février 2011.

La ministre des solidarités et de la cohésion sociale,
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
XAVIER BERTRAND